



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°69-2017-025

PUBLIÉ LE 15 MARS 2017

Sommaire

69_DSDEN_direction des services départementaux de l'Education nationale du Rhône

- 69-2017-03-09-007 - Annexe signataires arrete subdelegation financiere DSDEN SG 2017 03 09 46 (1 page) Page 3
- 69-2017-03-09-006 - Arrete subdelegation financiere DSDEN SG 2017 03 09 46 (2 pages) Page 5

69_Hôpital Nord-Ouest Villefranche

- 69-2017-03-01-002 - DELEGATION DE SIGNATURE CENTRE HOSPITALIER DE TARARE SIGNEE 000063 (7 pages) Page 8
- 69-2017-03-09-008 - DELEGATION DE SIGNATURE HNO VILLEFRANCHE 21122016 - AVENANT N° 1 SIGNE 000061 (3 pages) Page 16
- 69-2017-01-01-001 - DELEGATION DE SIGNATURE HOPITAL DE GRANDRIS HAUTE AZERGUES SIGNEE 000062 (6 pages) Page 20

69_Préf_Préfecture du Rhône

- 69-2017-03-06-060 - AP portant désignation de vétérinaires habilités à réaliser des évaluations comportementales canines (9 pages) Page 27
- 69-2017-03-15-001 - Arrêté portant habilitation dans le domaine funéraire (6 pages) Page 37
- 69-2017-03-15-003 - Arrêté portant habilitation dans le domaine funéraire (1 page) Page 44
- 69-2017-03-15-004 - Arrêté portant habilitation dans le domaine funéraire (2 pages) Page 46
- 69-2017-03-15-002 - Arrêté préfectoral portant habilitation dans le domaine funéraire (1 page) Page 49
- 69-2017-03-15-005 - Arrêté préfectoral portant habilitation funéraire (1 page) Page 51
- 69-2017-03-14-002 - Arrêté relatif à l'institution de la commission locale de contrôle dans le cadre de l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai 2017 (2 pages) Page 53

84_DRDDI_Direction régionale des douanes et droits indirects de Lyon

- 69-2017-03-07-005 - décision de fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent sur la commune de Caluire et Cuire (1 page) Page 56

69_DSDEN_direction des services départementaux de
l'Education nationale du Rhône

69-2017-03-09-007

Annexe signataires arrete subdelegation financiere DSDEN
SG 2017 03 09 46

*Annexe arrêté subdélégation signature IA-Dasen ordonnancement secondaire des dépenses aux
services de la DSDEN du Rhône (liste signataires)*

LISTE ET SIGNATURES DES SUBDELEGATAIRES EN ANNEXE
DE L'ARRETE N° DSDEN_SG_2017_06_09_46 du 9 mars 2017

Mme Nathalie AUDIGIER, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du pôle académique des bourses en faveur des élèves

Mme Sylvie CARCIOFI, adjointe administrative, secrétariat de la division des affaires générales

Mme Florence DUSSUD, secrétaire administrative, chef du bureau des ordres de mission et frais de déplacement, division des affaires générales

Mme Valérie GALLION, adjointe administrative, bureau des ordres de mission et frais de déplacement, division des affaires générales

M. Alexandre MONNERET, attaché d'administration de l'Etat, chef de la division des personnels enseignants du 1^{er} degré public

Mme Evelyne MUZARD, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef de la division des personnels administratifs et des affaires médico-sociales

M. Olivier PACCAUD, Attaché principal d'administration de l'Etat, chef de la division des personnels administratifs et des affaires médico-sociales

M. Angelo PICCILLO, attaché d'administration de l'Etat, chef du pôle académique des bourses en faveur des élèves

Mme Joëlle PRUVOST, attachée principale d'administration de l'Etat, chef de la division de la vie de l'élève et de la scolarité

M. Olivier SAURY, secrétaire administratif, gestionnaire au bureau 4 de la division des personnels enseignants du 1^{er} degré

M. François SELZER, attaché d'administration de l'Etat, chef de la division des affaires générales

Mme Michèle VUILLAUMIER attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau des professeurs des écoles stagiaires, contractuels, formation continue – concours

Mme Martine ZIGLIOLI, adjointe au chef de la division des affaires générales

69_DSDEN_direction des services départementaux de
l'Education nationale du Rhône

69-2017-03-09-006

Arrete subdelegation financiere DSDEN SG 2017 03 09 46

*Subdélégation signature IA-Dasen ordonnancement secondaire des dépenses aux services de la
DSDEN du Rhône*

**Arrêté n° DSDEN_SG_2017_03_09_46
portant subdélégation de signature**

académie
Lyon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Rhône
éducation
nationale

Secrétariat général

21 rue Jaboulay
69309 Lyon
CEDEX 07

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté interministériel du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget du ministère de l'éducation nationale ;
Vu le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Henri-Michel Comet, en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;
Vu l'arrêté préfectoral n° PREF_DIA_BCI_2017_03_06_53 du 6 mars 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des dépenses à M. Philippe Couturaud, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional, directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône.

Sur proposition de la secrétaire générale de la direction des services de l'éducation nationale du Rhône,

ARRETE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Couturaud, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône, subdélégation est donnée à Mme Marie-Odile Pollet-Paschal, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône, pour procéder à toutes les opérations relatives à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat et à l'effet de signer les actes et les documents comptables relatifs aux affaires pour lesquelles l'inspecteur d'académie, directeur académique a reçu délégation de signature du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône et qui entrent dans le cadre de ses compétences.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Odile Pollet-Paschal, secrétaire générale, pour les opérations pour lesquelles l'inspecteur d'académie, directeur académique a reçu délégation de signature du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône et qui entrent dans le cadre de leurs attributions, subdélégation est donnée aux fonctionnaires de l'éducation nationale suivant :

Pour l'ensemble des opérations, y compris la validation électronique dans le progiciel Chorus et dans toutes ses applications :

- M. Alexandre MONNERET, attaché d'administration de l'Etat, chef de la division des personnels enseignants du premier degré,
- Mme Evelyne MUZARD, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef de la division des personnels administratifs et des affaires médico-sociales,
- M. Olivier PACAUD, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de la division des personnels administratifs et des affaires médico-sociales,
- Mme Joëlle PRUVOST, attachée principale d'administration de l'Etat, chef de la division de la vie de l'élève et de la scolarité,
- M. François SELZER, attaché d'administration de l'Etat, chef de la division des affaires générales.

Pour les opérations relative à l'activité du bureau DPE4 et la validation dans l'application GAIA pour le BOP 140 :

- M. Olivier SAURY, secrétaire administratif, gestionnaire au bureau 4 de la division des personnels enseignants du 1^{er} degré,
- Mme Michèle VUILLAUMIER, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau 4 des professeurs des écoles stagiaires, contractuels, formation continue, concours.

Pour la validation des ordres de mission et des états de frais de déplacement pour les BOP 139, 140 et 230 dans l'application Chorus DT :

- Mme Florence DUSSUD, secrétaire administrative, chef du bureau des ordres de mission et frais de déplacement, division des affaires générales,
- Mme Valérie GALLION, adjointe administrative, bureau des ordres de mission et frais de déplacement, division des affaires générales,

Pour la validation électronique dans le logiciel AGEBNET :

- Mme Nathalie AUDIGIER, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du pôle académique des bourses en faveur des élèves,
- M. Angelo PICCILLO, attaché d'administration de l'Etat, chef du pôle académique des bourses en faveur des élèves.

Pour la validation des demandes d'achat et pour la certification des services faits pour les BOP 139, 140, 214 et 230 :

- Mme Sylvie CARCIOFI, adjointe administrative, secrétariat de la division des affaires générales,
- Mme Martine ZIGLIOLI, adjointe au chef de la division des affaires générales.

Article 3

Les arrêtés n° DSDEN_SG_2016_09_09_42 du 9 septembre 2016 et n° DSDEN_SG_2016_12_07_45 du 7 décembre 2016 sont abrogés.

Article 4

La secrétaire générale de la direction des services de l'éducation nationale du Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône, et dont copie sera adressée au directeur régional des finances publiques de Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 9 mars 2017


Philippe COUTURAUD

69_Hôpital Nord-Ouest Villefranche

69-2017-03-01-002

DELEGATION DE SIGNATURE CENTRE
HOSPITALIER DE TARARE SIGNEE 000063

DELEGATION DE SIGNATURE HNO TARARE



DELEGATION DE SIGNATURE Centre Hospitalier de Tarare

SOMMAIRE

Article 1 ^{er} - Délégation de signature au directeur délégué	page 3
Article 2 - Engagement des dépenses et validation du service fait	
2.1 - Direction des ressources humaines PM et PNM	page 3 et 4
2.2 - Direction de l'institut de formation des aides-soignants	page 4
2.3 - Direction de la logistique, des achats et de l'hôtellerie	page 5
2.4 - Direction des services techniques	page 5
2.5- Au titre des affaires biomédicales	page 5
2.6 - Direction de l'organisation des systèmes d'information	page 5
2.7 - Pharmacie	page 5
Article 3 - Marchés publics	page 6
Article 4 - Gestion comptable et financière	pages 6
Article 5 - Administration de Groupements d'Intérêt Economique (GIE)	page 7
Article 6 - Administration de l'EHPAD « la Clairière »	page 7
Article 7 - Gestion tutélaire des résidents de l'EHPAD « la Clairière »	page 7
Article 8 - Sécurité des biens et des personnes	page 7

Le Directeur des hôpitaux de Villefranche-sur-Saône, Trévoux et Tarare,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L6143-7 et l'article D6143-33,

Vu la décision du Centre National de Gestion portant nomination de Mme Monique SORRENTINO en qualité de directeur de la CHT L'hôpital Nord-Ouest, directeur des hôpitaux de Villefranche-sur-Saône, Trévoux et Tarare à compter du 15 octobre 2013,

Considérant les nécessités de gestion de l'établissement et en particulier la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement et l'organisation de l'établissement en centres de gestion déconcentrés,

D É C I D E

Article 1^{er} – Délégation de signature du directeur, de tous actes entrant dans le champ des compétences du directeur délégué

M. Guillaume DUCOLOMB, directeur général adjoint des hôpitaux de Villefranche, Tarare, Trévoux et Grandris, directeur délégué de l'hôpital de Tarare dispose d'une délégation permanente pour signer tout document externe ou interne relatif à la gestion de l'établissement de Tarare, à l'exception des affaires médicales (cf. article 2.1.1) et de l'organisation des systèmes d'information (article 2.5)

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume DUCOLOMB, ladite délégation concernant le Centre hospitalier de Tarare est donnée à **M. Benjamin DURAND**, directeur adjoint auprès du directeur général adjoint, à l'exception des affaires médicales et de l'organisation des systèmes d'information.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume DUCOLOMB et de M Benjamin DURAND ladite délégation concernant le Centre hospitalier de Tarare est donnée à **Mme Berthollet Agnès**, directrice des soins, à l'exception des affaires médicales et de l'organisation des systèmes d'information.

Article 2 - Engagement des dépenses et validation du service fait

Toutes les délégations d'engagement de dépenses et de validation de service fait ci-après citées s'effectuent dans la limite des crédits budgétaires et dans le respect des règles de la comptabilité publique et de l'achat public.

2.1– au titre de la direction des ressources humaines du personnel médical et non médical

2.1.1 – Au titre de la Direction des affaires médicales :

Délégation permanente de signature est donnée à **Mme Sophie LEONFORTE**, directeur adjoint à l'Hôpital Nord-Ouest, chargée de la Direction des Affaires Médicales commune aux Hôpitaux de Villefranche-sur-Saône, Tarare, Trévoux et Grandris à l'effet de signer l'ensemble des pièces relatives à la Direction des Affaires Médicales :

- Le recrutement des praticiens hospitaliers, praticiens contractuels, praticiens adjoints contractuels, assistants spécialistes, internes et faisant fonctions d'internes,
- La formation médicale continue : décisions et conventions de formation, ordres de missions, états de remboursement,
- Les gardes et astreintes médicales,

- Les tableaux de service,
- Les autorisations d'absences,
- Le suivi de l'activité libérale,
- Les mises en demeure des praticiens hospitaliers, praticiens contractuels, praticiens adjoints contractuels, assistants, internes et faisant fonctions d'internes.
- Les actes, décisions, attestations et courriers relatifs à la gestion de la carrière
- Les assignations
- Les notes d'information et de service
- Les instructions des mesures disciplinaires ou contentieuses

2.1.2 – Au titre de la gestion des ressources humaines et de la formation continue du personnel non médical :

Délégation permanente de signature est donnée à **Mme Céline POMEL**, attachée d'administration hospitalière à l'Hôpital de Tarare, à l'effet de signer l'ensemble des pièces relatives à la gestion des ressources humaines et de la formation continue du personnel non médical :

- Actes, décisions, courriers et notes d'informations relatifs à la gestion individuelles des dossiers et carrières des personnels non médicaux du centre Hospitalier de Tarare, exceptions faites des personnels de directions, et notamment : contrats de recrutement, décision d'embauche, d'affectation, d'avancement de grade ou d'échelons, de reclassements, évaluation et notation, attestations diverses, ordre de mission et convention de stage.
- Actes, notes et courriers relatifs à la gestion interne à la Direction des ressources humaines, à l'élaboration des fiches de fonctions et à l'affectation des personnels de la DRH
- Courriers individuels relatifs à l'instruction des procédures disciplinaires et contentieuses RH
- D'engager et de liquider les dépenses afférentes à la formation professionnelle continue (frais pédagogiques et frais de déplacement, repas et hébergement) d'une part, de signer les ordres de mission afférents à ces formations, d'autre part, et de signer les conventions avec les organismes de formation et engager et liquider les dépenses correspondantes.

2.1.3 – A l'engagement des dépenses et validation du service fait

Délégation de signature est donnée à **Mme Céline POMEL**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet d'engager et de liquider les dépenses d'exploitation afférentes au titre I et aux comptes du titre III afférents au secteur des ressources humaines.

2.1.4 – A la gestion comptable et financière

Délégation de signature est donnée à **Mme Céline POMEL**, attachée d'administration hospitalière, pour assurer les fonctions d'ordonnateur délégué et à ce titre signer l'ensemble des bordereaux récapitulatifs des mandats de paie.

2.2- au titre de la direction de l'institut de formation des aides-soignants

Délégation de signature est donnée à **Mme Julie CHEF**, directrice de l'Institut de formation des aides-soignants à l'effet de signer les conventions de stage, les conventions avec les organismes de formation et de signer toute note relative à l'organisation de l'IFAS.

Délégation de signature est donnée à **Mme Agnès BERTHOLLET**, directeur des soins à l'effet de signer tout courrier relatif à la gestion de l'IFAS.

2.3- Au titre de la direction des services techniques, biomédical et travaux

Délégation de signature est donnée à **M. Benjamin DURAND**, directeur des services techniques, pour la signature de tous les actes, bons de commande, factures des dépenses de travaux, de maintenance (sections d'investissement et d'exploitation) et de biomédical.

Délégation de signature est donnée à **M. Stéphane FUCKS**, ingénieur hospitalier à la direction des services techniques, pour la signature de tous les actes, bons de commande de classe 6, factures des dépenses, afférents au projet du nouvel hôpital (sections d'exploitation) à l'exclusion de la signature des marchés publics.

En l'absence de **M. Benjamin DURAND**, délégation de signature est donnée à **M. Adrian METAYE**, responsable des services techniques, pour la signature de tous les actes, bons de commande de classe 6, factures des dépenses afférentes aux affaires techniques et aux travaux en cours sur l'ancien site de l'hôpital et sur l'EHPAD (sections d'exploitation) inférieur à mille euros et à l'exclusion de la signature des marchés publics.

En cas d'absence de M. Benjamin DURAND, délégation de signature est donnée à **M. Grégory SERURIER**, technicien supérieur hospitalier en génie biomédical, sur les champs ci-après mentionnés :

- Courrier fournisseur ou interne relatif à l'organisation du secteur biomédical,
- Les commandes de classe 6 inférieur à mille euros
- Les factures concernant le service biomédical.

2.4- au titre de la direction de la logistique, des achats et de l'hôtellerie

Délégation de signature est donnée à **M. Xavier LECARRE**, responsable des achats et de l'organisation logistique, pour engager et liquider les dépenses des titres II et III de la section d'exploitation à l'exception des comptes relatifs aux fonctions énumérées au chapitre 2.3 de la présente délégation.

M. Xavier LECARRE dispose d'une délégation pour signer les commandes à l'exception de celles entrant dans le champ des systèmes d'information.

M. Xavier LECARRE, responsable des achats et de l'organisation logistique est désigné comptable matière, responsable de la comptabilité des stocks et en cours, de la tenue des inventaires et de la gestion des magasins (hors médicaments et dispositifs médicaux).

2.5- Au titre de la direction de l'organisation des systèmes d'information

Délégation de signature est donnée à **M. Nasser AMANI**, directeur de l'organisation et du **système d'information**, pour la signature de tous les bons de commandes et factures d'engagement des dépenses d'exploitation et d'investissement afférentes à l'informatique, à l'exclusion des marchés publics et accord-cadre.

2.6- Au titre de la pharmacie

Délégation de signature est donnée à **Mme le Dr Christine VRAY**, praticien hospitalier chef de service en pharmacie, est chargée de la gestion de la pharmacie et de la centrale

d'approvisionnement des dispositifs médicaux stériles et réutilisables. Elle est comptable matière pour les produits pharmaceutiques et médicaux. Elle dispose d'une délégation aux fins de signer toute commande de produits pharmaceutiques et médicaux, ainsi que les factures concernant la pharmacie et la centrale d'approvisionnement des dispositifs médicaux stériles et réutilisables.

Les signatures des marchés publics ne sont pas concernées par la présente délégation.

Article 3 – Marchés publics

Pouvoir adjudicateur :

Délégation de signature est donnée par le directeur délégué, en son absence, en tant que « **pouvoir adjudicateur** » à **M. Xavier LECARRE**,

Article 4 – Gestion comptable et financière

4.1- Délégation de signature est donnée à **Mme Nathalie BAUDOIN**, attachée d'administration en charge des affaires financières et de la clientèle, pour assurer les fonctions d'ordonnateur délégué et à ce titre, signer l'ensemble des bordereaux récapitulatifs des mandats (relatifs aux dépenses d'exploitation et d'investissement à l'exception de celles relatives aux dépenses de paie) et des titres de recettes.

4.2- Délégation de signature est donnée à **Mme Nathalie BAUDOIN**, attachée d'administration en charge des affaires financières et de la clientèle, pour :

- La déclaration et le paiement des impôts et taxes gérés par le service des finances
- La communication des documents et pièces comptables à des tiers

4.3- Délégation de signature est donnée à **Mme Nathalie BAUDOIN**, attachée d'administration en charge des affaires financières et de la clientèle pour signer les actes et documents relatifs à la facturation et à la gestion administrative des patients, ainsi que les conventions avec les organismes de mutuelle.

Article 5 – Administration de Groupements d'Intérêt Economique (GIE)

5.1- au titre du GIE Scanner

M. Guillaume DUCOLOMB en qualité de directeur général adjoint et directeur délégué du centre hospitalier de Tarare représentera l'établissement de Tarare au sein du GIE scanner.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume DUCOLOMB, **M. Benjamin DURAND**, directeur adjoint auprès du directeur général adjoint représentera l'établissement.

Article 6 – Administration de l'EHPAD « la Clairière »

Délégation de signature est donnée à **Mme Josiane LACOTE**, attachée d'administration en charge des affaires administratives de l'EHPAD « la Clairière », pour signer tous documents relatifs au fonctionnement de l'EHPAD « la Clairière » :

- Tout courrier relatif aux situations des résidents accueillis dans la structure,

- Tout courrier relatif au fonctionnement intérieur de la structure n'entrant pas dans le champ de compétences des directions fonctionnelles de l'hôpital nord-ouest Tarare,
- Les contrats de séjour,
- Les actes de cautionnement des familles,
- Les états de trésorerie,
- Les bordereaux de titres de recettes de l'EHPAD.

Article 7 – Gestion tutélaire des résidents de l'EHPAD « la Clairière »

Délégation de signature est donnée à **Mme Myriam GONIN**, assistante sociale chargée de la gestion tutélaire des résidents de l'EHPAD « la Clairière » qui lui sont confiés par le Juge des Tutelles, pour signer tout document afférents à ses attributions.

Article 8 - Sécurité des biens et des personnes

Délégation de signature est donnée à **M. Florent TOURNADRE**, chargé de sécurité, en vue de représenter l'établissement dans le cadre des dépôts de plainte effectués auprès des autorités de Gendarmerie.

Article 9 - Dispositions diverses

Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département et transmise pour attribution à Monsieur le Receveur de l'établissement, ainsi qu'aux délégataires désignés ci-dessus. Elle sera également affichée dans les locaux de l'Administration.

Fait à Tarare, le 1^{er} Mars 2017.


Monique SORRENTINO
Directeur des hôpitaux de Villefranche-sur-Saône/ Tarare /
Trévoux / Ehpads Villars les Dombes
Grandris Haute Azergues

69_Hôpital Nord-Ouest Villefranche

69-2017-03-09-008

DELEGATION DE SIGNATURE HNO
VILLEFRANCHE 21122016 - AVENANT N° 1 SIGNE
000061

AVENANT N° 1 DELEGATION DE SIGNATURE HNO VILLEFRANCHE



DELEGATION DE SIGNATURE PUBLIEE AU RAAC LE 21/12/2016

AVENANT N° 1

Le Directeur des hôpitaux de Villefranche-sur-Saône, Trévoux et Tarare,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L6143-7 et l'article D6143-33,

Vu la décision du Centre National de Gestion portant nomination de Mme Monique SORRENTINO en qualité de directeur de la CHT L'hôpital Nord-Ouest, directeur des hôpitaux de Villefranche-sur-Saône, Trévoux et Tarare à compter du 15 octobre 2013,

Considérant les nécessités de gestion de l'établissement et en particulier la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement et l'organisation de l'établissement en centres de gestion déconcentrés,

D É C I D E

Les articles **2.1.2**, **2.1.3** et **2.1.4** sont modifiés ainsi qu'il suit :

2.1.2 – A la Direction des Ressources Humaines de l'Hôpital de Villefranche :

- Actes, décisions, courriers et notes d'informations relatifs à la gestion individuelle des dossiers et carrières des personnels non médicaux du centre Hospitalier de Villefranche, exceptions faites des personnels de directions, et notamment : contrats de recrutement, décision d'embauche, d'affectation, d'avancement de grade ou d'échelons, de reclassements, évaluation et notation, attestations diverses, ordre de mission et convention de stage.
- Actes, notes et courriers relatifs à la gestion interne à la Direction des ressources humaines, à l'élaboration des fiches de fonctions et à l'affectation des personnels de la DRH
- Courriers individuels relatifs à l'instruction des procédures disciplinaires et contentieuses

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie LEONFORTE, ladite délégation de signature est donnée à **Alice BERNON**, attachée d'administration au service des ressources humaines.

2.1.3 – A l'engagement des dépenses et validation du service fait

Délégation de signature est donnée à **Mme Sophie LEONFORTE**, directeur adjoint, à l'effet d'engager et de liquider les dépenses d'exploitation afférentes au titre I et aux comptes du titre III afférents au secteur des ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie LEONFORTE, ladite délégation de signature est donnée à **Alice BERNON**, attachée d'administration au service des ressources humaines, pour les dépenses relatives au personnel médical et non médical.

2.1.4 – A la gestion comptable et financière

Délégation de signature est donnée à **Mme Sophie LEONFORTE**, directeur adjoint, pour assurer les fonctions d'ordonnateur délégué et à ce titre signer l'ensemble des bordereaux récapitulatifs des mandats de paie.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie LEONFORTE, ladite délégation de signature est donnée à **Alice BERNON**, attachée d'administration au service des ressources humaines, pour signer l'ensemble des bordereaux récapitulatifs des mandats de paie, pour les dépenses relatives au personnel médical et non médical.

Fait à Villefranche-sur-Saône, le 9 mars 2017.



Monique SORRENTINO
Directeur des hôpitaux de Villefranche-sur-Saône/
Tarare/ Trévoux / Grandris/ Ehpad Villars les Dombes

69_Hôpital Nord-Ouest Villefranche

69-2017-01-01-001

DELEGATION DE SIGNATURE HOPITAL DE
GRANDRIS HAUTE AZERGUES SIGNEE 000062

DELEGATION DE SIGNATURE HOPITAL DE GRANDRIS



DELEGATION DE SIGNATURE

SOMMAIRE

Article 1 ^{er} - Délégation de signature au directeur délégué	page 3
Article 2 - Engagement des dépenses et validation du service fait	
2.1 - Direction des ressources humaines PM et PNM	page 3 et 4
2.2 - Direction de la logistique, des achats et de l'hôtellerie , des services Techniques et des Systèmes d'information	page 3 et 4
Article 3 - Gestion comptable et Financière	page 5
Article 4 - Gestion de la clientèle	page 5

Le Directeur des hôpitaux de Villefranche-sur-Saône, Trévoux, Tarare, et Grandris,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L6143-7 et l'article D6143-33,

Vu la décision du Centre National de Gestion portant nomination de Mme Monique SORRENTINO en qualité de directeur, directeur des hôpitaux de Villefranche-sur-Saône, Trévoux et Tarare à compter du 15 octobre 2013, et de l'Hôpital de Grandris à compter du 01/01/2017,

Considérant les nécessités de gestion de l'établissement et en particulier la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement et l'organisation de l'établissement en centres de gestion déconcentrés,

D É C I D E

Article 1^{er} – Délégation de signature du directeur, de tous actes entrant dans le champ des compétences du directeur délégué

M. Guillaume DUCOLOMB, directeur général adjoint des hôpitaux de Villefranche, Tarare, Trévoux et Grandris, directeur délégué de l'hôpital de Grandris dispose d'une délégation permanente pour signer tout document externe ou interne relatif à la gestion de l'établissement de Grandris, à l'exception des affaires médicales (cf. article 2.1.1) et de l'organisation des systèmes d'information (cf. article 2.4).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume DUCOLOMB, ladite délégation est donnée pour ce qui concerne l'établissement de Grandris à **Mme Agnès BERTHOLLET** directrice adjointe auprès du directeur général adjoint, à l'exception des affaires médicales et de l'organisation des systèmes d'information.

En cas d'absence ou d'empêchement de M Guillaume DUCOLOMB et de Mme Agnes Berthollet, ladite délégation est donnée pour ce qui concerne l'établissement de Grandris à **M. Benjamin DURAND**, directeur adjoint auprès du directeur général adjoint, à l'exception des affaires médicales et de l'organisation des systèmes d'information.

Article 2 - Engagement des dépenses et validation du service fait

Toutes les délégations d'engagement de dépenses et de validation de service fait ci-après citées s'effectuent dans la limite des crédits budgétaires et dans le respect des règles de la comptabilité publique et de l'achat public.

2.1– au titre de la direction des ressources humaines du personnel médical et non médical

2.1.1 – Au titre de la Direction des affaires médicales :

Délégation permanente de signature est donnée à **Mme Sophie LEONFORTE**, directrice adjointe à l'Hôpital Nord-Ouest, chargée de la Direction des Affaires Médicales commune aux Hôpitaux de Villefranche-sur-Saône, Tarare, Trévoux et Grandris, à l'effet de signer l'ensemble des pièces relatives à la Direction des Affaires Médicales :

- Le recrutement des praticiens hospitaliers, praticiens contractuels, praticiens adjoints contractuels, assistants spécialistes, internes et faisant fonctions d'internes,
- La formation médicale continue : décisions et conventions de formation, ordres de missions, états de remboursement,
- Les gardes et astreintes médicales,

- Les tableaux de service,
- Les autorisations d'absences,
- Le suivi de l'activité libérale,
- Les mises en demeure des praticiens hospitaliers, praticiens contractuels, praticiens adjoints contractuels, assistants, internes et faisant fonctions d'internes.
- Les actes, décisions, attestations et courriers relatifs à la gestion de la carrière
- Les assignations
- Les notes d'information et de service
- Les instructions des mesures disciplinaires ou contentieuses

2.1.2 – Au titre de la gestion des ressources humaines et de la formation continue du personnel non médical :

Délégation permanente de signature est donnée à **Mme Nicole MONGOIN**, attachée d'administration hospitalière à l'Hôpital de Grandris, à l'effet de signer l'ensemble des pièces relatives à la gestion des ressources humaines et de la formation continue du personnel non médical

Mme Nicole MONGOIN dispose d'une délégation générale pour signer tout document externe et interne relatif à la gestion de l'Etablissement

- Actes, décisions, courriers et notes d'informations relatifs à la gestion individuelles des dossiers et carrières des personnels non médicaux du centre Hospitalier de Tarare, exceptions faites des personnels de directions, et notamment : contrats de recrutement, décision d'embauche, d'affectation, d'avancement de grade ou d'échelons, de reclassements, évaluation et notation, attestations diverses, ordre de mission et convention de stage.
- Actes, notes et courriers relatifs à la gestion interne à la Direction des ressources humaines, à l'élaboration des fiches de fonctions et à l'affectation des personnels de la DRH
- Courriers individuels relatifs à l'instruction des procédures disciplinaires et contentieuses RH
- D'engager et de liquider les dépenses afférentes à la formation professionnelle continue (frais pédagogiques et frais de déplacement, repas et hébergement) d'une part, de signer les ordres de mission afférents à ces formations, d'autre part, et de signer les conventions avec les organismes de formation et engager et liquider les dépenses correspondantes.

2.1.3 – A l'engagement des dépenses et validation du service fait

Délégation de signature est donnée à **Mme Nicole MONGOIN**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet d'engager et de liquider les dépenses d'exploitation afférentes au titre I et aux comptes du titre III afférents au secteur des ressources humaines.

2.1.4 – A la gestion comptable et financière

Délégation de signature est donnée à **Mme Nicole MONGOIN**, attachée d'administration hospitalière, pour assurer les fonctions d'ordonnateur délégué et à ce titre signer l'ensemble des bordereaux récapitulatifs des mandats.

2.2– au titre de la direction de la logistique, des achats et de l'hôtellerie Et des services techniques

Délégation de signature est donnée à **Mme Magali PUJKIS**, responsable des achats et de l'organisation logistique, pour engager et liquider les dépenses des titres II et III de la section d'exploitation et du titre II de la section d'investissement .

Mme Magali PUJKIS dispose d'une délégation pour signer les commandes de classe 2 (après visa du directeur délégué sur le champ biomédical, système d'information et travaux).

Mme PUJKIS Magali, responsable des achats et de l'organisation logistique est désigné comptable matière, responsable de la comptabilité des stocks et en cours, de la tenue des inventaires et de la gestion des magasins (hors médicaments et dispositifs médicaux).

2.3- Au titre de la pharmacie

Délégation de signature est donnée à **Mme le Dr Nancy TACCARD**, praticien hospitalier chef de service en pharmacie, est chargée de la gestion de la pharmacie et de la centrale d'approvisionnement des dispositifs médicaux stériles et réutilisables. Elle est comptable matière pour les produits pharmaceutiques et médicaux. Elle dispose d'une délégation aux fins de signer toute commande de produits pharmaceutiques et médicaux, ainsi que les factures concernant la pharmacie et la centrale d'approvisionnement des dispositifs médicaux stériles et réutilisables.

2.4- Au titre de la direction de l'organisation des systèmes d'information

Délégation de signature est donnée à **Mr Nasser AMANI, directeur de l'organisation et du système d'information**, pour la signature de tous les bons de commandes et factures d'engagement des dépenses d'exploitation et d'investissement afférentes à l'informatique, à l'exclusion des marchés publics et accord-cadre.

Article 3 – Gestion comptable et financière

3-1 Délégation de signature est donnée à **Mme MONGOIN Nicole**, attachée d'administration, pour assurer les fonctions d'ordonnateur délégué et à ce titre, signer l'ensemble des bordereaux récapitulatifs des mandats et des titres de recettes.

3-2 Délégation de signature est donnée à **Mme BAUDOIN Nathalie**, attachée d'administration en charge des affaires financières et de la clientèle, pour :

- Les actes de gestion de la trésorerie et les actes d'exécution des contrats d'emprunts
- La déclaration et le paiement des impôts et taxes gérés par le service des finances
- Les éléments de tarification dépendant de l'établissement
- La communication des documents et pièces comptables à des tiers

Article 4 – Gestion de la clientèle

Délégation de signature est donnée à **Mme Nicole MONGOIN**, attachée d'administration pour signer

- Tout courrier relatif aux situations des résidents accueillis dans la structure (familles, tribunal, notaire, tuteurs.....)
- Les contrats de séjour,

- Les actes de cautionnement des familles,
- Les conventions avec les mutuelles,
- Les actes de décès
- Les attestations APL

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Nicole MONGOIN**, ladite délégation de signature est donnée à **Christelle CHARPENTIER**, Assistante Médico Administrative, Responsable du Bureau des Entrées.

Article 5 - Dispositions diverses

Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département et transmise pour attribution à Monsieur le Receveur de l'établissement, ainsi qu'aux délégataires désignés ci-dessus. Elle sera également affichée dans les locaux de l'Administration.

Fait à Grandris, le 1^{er} Janvier 2017



Monique SORRENTINO
Directeur des hôpitaux de Villefranche-sur-Saône/ Tarare /
Trévoux / Ehpad Villars les Dombes/Grandris

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2017-03-06-060

AP portant désignation de vétérinaires habilités à réaliser
des évaluations comportementales canines

*Arrêté modifiant l'arrêté de 2015 portant désignation de vétérinaires habilités à réaliser des
évaluations comportementales canines*



PRÉFET DU RHÔNE

**Direction départementale
de la protection des populations
du Rhône**

Lyon, le 06/03/2017

Service Protection et santé animales

Dossier suivi par : DESCHAMPS Hélène
Tél : 04 72 61 37 00
Fax : 04 72 61 37 24
Courriel : helene.deschamps@rhone.gouv.fr

Ref : HD17065

ARRETE PREFECTORAL N°DDPP - SPA-2017-027

**modifiant l'arrêté préfectoral N° DSPC-2015-08-10-04
portant désignation de vétérinaires
habilités à réaliser des évaluations comportementales canines
au titre des articles L. 211-14-1, L. 211-13-1-II - et L. 211-14-2 du code rural**

**Le Préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'ordre national du mérite**

- Vu** l'arrêté ministériel du 28 août 2009 abrogeant l'arrêté ministériel du 10 septembre 2007, relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales,
- Vu** l'arrêté préfectoral n° **DSPC-2015-08-10-04** portant désignation de vétérinaires habilités à réaliser des évaluations comportementales de chiens dangereux,
- Vu** les nouvelles demandes d'inscription de vétérinaires souhaitant figurer sur la liste départementale pour pratiquer des évaluations comportementales canines.

ARRETE

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° **DSPC-2015-08-10-04** est modifié comme suit :

La liste des vétérinaires prévue par l'arrêté du 28 août 2009 susvisé, se trouve en annexe du présent arrêté.

Article 2 :

Cette liste transmise au Président du Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires est consultable à l'adresse suivante:

<http://www.rhone.gouv.fr>

rubrique : Demarches-administratives/Professions-et-activites-reglementees/Activites-reglementees/Chiens-dangereux

Article 3 :

Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du tribunal administratif de Lyon sous un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 4 :

Le directeur départemental de la protection des populations, le directeur départemental de la sécurité publique, le colonel commandant le groupement de gendarmerie du Rhône, Mesdames et Messieurs les Maires du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Le Préfet,

**ANNEXE – LISTE PORTANT DESIGNATION DE VETERINAIRES
HABILITES A REALISER DES EVALUATIONS COMPORTEMENTALES CANINES**

Identité du vétérinaire et n° d'ordre	Adresse professionnelle	Année d'obtention du diplôme autorisant l'exercice de la profession de vétérinaire	<i>Qualification, titre ou diplôme reconnu par l'ordre des vétérinaires en rapport avec le comportement animal</i>
▪ Dr Aimé SAUVAGE N° 5955	Clinique vétérinaire La Citadelle 69480 ANSE Tél : 04.74.60.24.96 Fax : 04.74.09.93.04	1984	
▪ Dr Aurélie DELHAYE N° 16586	Clinique vétérinaire La Citadelle 69480 ANSE Tél : 04.74.60.24.96 Fax : 04.74.09.93.04	2001	
▪ Dr Christelle JUNOT N° 14021	Unité Clinique Canine de l'Arbresle Clinique vétérinaire 434 Rue Jean Moulin 69210 L'ARBRESLE Tél : 04.74.26.90.00 Fax : 04.74.26.93.79	1996	
▪ Dr Jean BOULAY N° 2671	Clinique vétérinaire 195 Rue de la République 69220 BELLEVILLE Tél : 04.74.66.12.67 Fax : 04.74.66.39.98	1983	
▪ Dr Cécile BOULAY N° 9253	Clinique vétérinaire 195 Rue de la République 69220 BELLEVILLE Tél : 04.74.66.12.67 Fax : 04.74.66.39.98	1986	
▪ Dr Nathalie LORIOT N° 10879	Clinique vétérinaire 195 Rue de la République 69220 BELLEVILLE Tél : 04.74.66.12.67 Fax : 04.74.66.39.98	1991	
▪ Dr Valérie TUBIANA N° 13653	Clinique vétérinaire 211 Rue du Général de Gaulle 69530 BRIGNAIS Tél : 04.78.05.13.14 Fax : 04.78.05.60.31	1985	
▪ Dr Pascale VARLET- PACTOL N° 10253	Clinique vétérinaire La Croix des Roux 2 Rue de la Grande Pierre 69126 BRINDAS Tél : 04.78.45.15.15 Fax : 04.78.45.57.64	1986	
▪ Dr Jacques CORDEL N° 5786	Clinique vétérinaire 4 Avenue Ml de Lattre de Tassigny 69500 BRON Tél : 04.78.26.34.53 Fax : 04.78.26.38.02	1978	Vétérinaire comportementaliste des Ecoles Vétérinaires

▪ Dr Franck BONIN N° 10389	Cabinet vétérinaire 3 Rue Louis Juttet 69410 CHAMPAGNE Tél : 04.78.35.44.25	1990	
▪ Dr Laurent LENGLET N° 11411	Cabinet vétérinaire 3 Rue Louis Juttet 69410 CHAMPAGNE Tél : 04.78.35.44.25	1990	
▪ Dr Philippe BELIN N° 13857	Clinique vétérinaire du Luminier 31 Route de Genas 69680 CHASSIEU Tél : 04.72.47.04.04 Fax : 04.72.79.06.69	1996	
▪ Dr Christophe DUPERRAY N° 19981	Clinique vétérinaire du Luminier 31 Route de Genas 69680 CHASSIEU Tél : 04.72.47.04.04 Fax : 04.72.79.06.69	1998	
▪ Dr Pierre MOTIN N° 9993	Clinique vétérinaire du Luminier 31 Route de Genas 69680 CHASSIEU Tél : 04.72.47.04.04 Fax : 04.72.79.06.69	1988	
▪ Dr Bruno KEROUEDAN N° 9015	Clinique vétérinaire Saint-Roch 4 Allée Raclet 69380 CHAZAY d'AZERGUES Tél : 04.78.43.18.98 Fax : 04.72.54.03.21	1989	
▪ Dr Denis VEILLITH N° 12700	Clinique vétérinaire de la Mairie Place de la Mairie 69360 COMMUNAY Tél : 04.72.24.67.04 Fax : 04.72.49.71.52	1991	
▪ Dr Emmanuelle KUCHLY- SOULOY N° 10488	Clinique vétérinaire 31 Route Nationale 69420 CONDRIEU Tél / Fax : 04.74.56.67.46	1991	
▪ Dr Patrick CONESA N° 9136	Clinique vétérinaire du Costel 14 Avenue du 8 mai 1945 69960 CORBAS Tél : 04.72.51.77.67 Fax : 04.72.50.55.14	1988	
▪ Dr Pascale CONESA- SCHUMACHER N° 11050	Clinique vétérinaire du Costel 14 Avenue du 8 mai 1945 69960 CORBAS Tél : 04.72.51.77.67 Fax : 04.72.50.55.14	1989	
▪ Dr Amine BOUHEDDI N° 21817	Clinique vétérinaire de l'Yzeron 52 ter Avenue Edouard Millaud 69290 CRAPONNE Tél : 04.78.57.12.18	2000	
▪ Dr Karine MOUNIER N° 15927	Clinique vétérinaire de l'Yzeron 52 ter Avenue Edouard Millaud 69290 CRAPONNE Tél : 04.78.57.12.18	2000	
▪ Dr Elodie ROTH- CONTAMIN N° 18197	Clinique vétérinaire 119 Avenue Pierre Dumond 69290 CRAPONNE Tél : 04.78.57.04.01 Fax : 04.78.57.96.90	1992	

▪ Dr Pierre-Jean THOLLOT N° 10340	Clinique vétérinaire 119 Avenue Pierre Dumond 69290 CRAPONNE Tél : 04.78.57.04.01 Fax : 04.78.57.96.90	1988	
▪ Dr Dominique AUTIER DERIAN N° 10125	Clinique vétérinaire 14 Avenue Guy de Collonges 69130 ECULLY Tél : 04.78.33.17.96 Fax : 04.78.43.38.44	1989	Vétérinaire comportementaliste des Ecoles Vétérinaires
▪ Dr Hélène MARSAUDON N° 11740	Clinique vétérinaire 14 Avenue Guy de Collonges 69130 ECULLY Tél : 04.78.33.17.96 Fax : 04.78.43.38.44	1992	Vétérinaire comportementaliste des Ecoles Vétérinaires
▪ Dr Ségolène DONAS N° 22104	Cabinet vétérinaire du Valvert 63 Avenue Paul Santy 69130 ECULLY Tél : 04.74.26.66.21 Fax : 09.70.63.00.53	2007	
▪ Dr Anne MIGUET N° 10010	Clinique Vétérinaire Place de l'Eglise 69820 FLEURIE Tél : 04.74.04.12.91 Fax : 04.74.69.86.00	1990	
▪ Dr Christophe DUFOUR N° 20125	Clinique vétérinaire 48 Rue de la République 69740 GENAS Tél : 04.78.40.67.16 Fax : 04.78.90.59.91	2005	
▪ Dr Jean-Jacques PERET N° 10204	Clinique vétérinaire 29 bis route de Lyon 69740 GENAS Tél : 04.78.40.67.16 Fax : 04.78.90.59.91	1994	
▪ Dr Alexandre ANCHIERRI PIAZZA N° 15359	Clinique vétérinaire 5-6 Quai Rosenberg 69700 GIVORS Tél / fax : 04.72.24.11.79	2001	
▪ Dr Jean DRACON N° 5812	Clinique vétérinaire 5-6 Quai Rosenberg 69700 GIVORS Tél / fax : 04.72.24.11.79	1981	
▪ Dr Franck LAURECON N° 10406	5-6 Quai Rosenberg 69700 GIVORS Tél / fax : 04.72.24.11.79	1988	
▪ Dr Jean-Louis MADEC N° 5898	Clinique vétérinaire 51 Route Nationale 86 69520 GRIGNY Tél : 04.78.73.00.92	1978	
▪ Dr Renaud TREUIL N° 12664	Clinique vétérinaire 51 Route Nationale 86 69520 GRIGNY Tél : 04.78.73.00.92	1993	
▪ Dr François-Xavier BACOT N° 16982	Clinique vétérinaire du chien vert 60 Rue Nationale 69330 JONAGE Tél : 04.72.93.03.68 Fax : 04.72.05.16.15	2002	
▪ Dr Didier LAPOSTOLET N° 12143	Clinique vétérinaire des Pierres Dorées 151 Rue des Tourrières 69620 LE BOIS D'OINGT Tél : 04.74.71.60.04 Fax : 04.74.71.73.12	1987	

▪ Dr Jean-Louis DAMPFHOFFER N° 5987	Clinique vétérinaire des Pierres Dorées 151 Rue des Tourrières 69620 LE BOIS D'OINGT Tél : 04.74.71.60.04 Fax : 04.74.71.73.12	1984	
▪ Dr Anne-Sophie CAPPIO N° 22923	Clinique vétérinaire du Beaujolais 1160 Route d'Anse 69400 LIMAS Tél : 04.74.68.02.71 Fax : 04.74.60.01.54	2010	
▪ Dr Solange FOURNIER N° 13132	Clinique vétérinaire du Beaujolais 1190 Route d'Anse 69400 LIMAS Tél : 04.74.68.02.71 Fax : 04.74.60.01.54	1994	
▪ Dr Jacques AVINEE N° 5738	Clinique vétérinaire de la Croisée 560 Route Nationale 6 69760 LIMONEST Tél : 04.78.35.91.21	1983	
▪ Dr Jean-Pierre CHAMBA N° 5774	Clinique vétérinaire 3 Place Meissonnier 69001 LYON Tél : 04.78.28.40.65 Fax : 04.78.30.61.90	1981	
▪ Dr AUTIER DERIAN Dominique N° 10125	Dispensaire SPA 62 Rue St Maximin 69003 LYON Tél : 04.78.52.61.17	1989	Vétérinaire comportementaliste des Ecoles Vétérinaires
▪ Dr Isabelle CHIRI N° 19480	Dispensaire SPA 62 Rue St Maximin 69003 LYON Tél : 04.78.52.61.17	2004	
▪ Dr Franck CHABANEL N° 9827	Clinique vétérinaire Saint-Roch 45 Avenue Georges Pompidou 69003 LYON Tél : 04.72.36.99.99 Fax : 04.72.36.92.29	1986	
▪ Dr Valérie DRAMARD N° 11726	Cabinet vétérinaire de Comportement 16 Rue Jeanne d'Arc 69003 LYON Tél : 04.78.95.62.99 Fax : 04.78.95.63.70	1993	Vétérinaire comportementaliste des Ecoles Vétérinaires
▪ Dr Damien JONCQUIERT N° 5874	Cabinet vétérinaire de la Part-Dieu 119 Rue Servient 69003 LYON Tél : 04.78.95.35.79	1973	
▪ Dr Sylvie GAUDE N° 5843	Clinique vétérinaire du Gros Caillou 107 Boulevard de la Croix-Rousse 69004 LYON Tél : 04.78.28.23.53 Fax : 04.78.28.23.71	1981	
▪ Dr Thierry MICAL N° 5910	Clinique vétérinaire de Trion 32 Rue de la Favorite 69005 LYON Tél : 04.78.25.00.32 Fax : 04.72.32.12.30	1982	
▪ Dr Didier CHARVET N° 005778	Clinique vétérinaire Berthelot 35 bis Avenue Berthelot 69007 LYON Tél : 04.78.72.03.95	1983	
▪ Dr Jean-Philippe CHEZE N° 9953	Clinique vétérinaire de Gerland 231 Avenue Jean Jaurès 69007 LYON Tél : 04.78.61.01.61	1988	

▪ Dr Jean-Pierre NEYRET N° 5919	Clinique vétérinaire de la Colombière 129 Rue Challemel Lacour 69008 LYON Tél./Fax : 04.78.74.17.10	1978	
▪ Dr Jean-Louis BOULAY N° 5758	Clinique Vétérinaire Mermoz 47 Avenue Jean Mermoz 69008 LYON Tél : 04.78.74.29.61 Fax : 04.72.78.83.70	1973	
▪ Dr Romain DURBEC N° 18662	Clinique Vétérinaire Mermoz 47 Avenue Jean Mermoz 69008 LYON Tél : 04.78.74.29.61 Fax : 04.72.78.83.70	2004	
▪ Dr Isabelle GUIBOUT- CHOVET N° 9797	Clinique Vétérinaire Mermoz 47 Avenue Jean Mermoz 69008 LYON Tél : 04.78.74.29.61 Fax : 04.72.78.83.70	1989	
▪ Dr POMMIER Julianne N° 22145	Clinique Vétérinaire Mermoz 47 Avenue Jean Mermoz 69008 LYON Tél : 04.78.74.29.61 Fax : 04.72.78.83.70	2007	
▪ Dr Thomas BAILLIEUL N° 18619	Clinique vétérinaire Saint Hubert 309 Avenue de Verdun 69330 MEYZIEU Tel : 04.72.45.47.86 Fax : 04.72.45.43.15	2004	
▪ Dr Christine BLANCHARD N° 11400	Clinique vétérinaire Marjolane 49 Rue de la République 69330 MEYZIEU Tél : 04.78.31.74.54	1990	
▪ Dr Gérard GIULIANOTTO N° 5851	Cabinet vétérinaire 13 Place de la République 69780 MIONS Tél : 04.78.20.84.53	1975	
▪ Dr Xavier MOUILLESEAUX N° 10586	Clinique vétérinaire de Mornant 30 Rue Jean Condamin 69440 MORNANT Tél : 04.78.44.01.74 Fax : 04.78.44.98.13	1992	
▪ Dr Claude CORDEL- BOUDARD N° 05757	Clinique vétérinaire 29 Rue Voltaire 69600 OULLINS Tél : 04.78.51.23.90 Fax : 04.78.51.95.27	1981	
▪ Dr Patricia DECOUSU N° 15906	Clinique vétérinaire 50 Rue Fleury 69600 OULLINS Tél : 04.78.51.02.67 Fax : 04.72.66.80.81	2001	
▪ Dr Marie BEUSQUART N° 15366	Clinique vétérinaire 78 Rue Edmond Michelet 69490 PONTCHARRA/TURDINE Tél : 04.74.63.61.43 Fax : 04.74.63.61.77	2001	
▪ Dr Virginie CLAQUIN N° 16692	Clinique vétérinaires 47 Rue neuve 69330 PUSIGNAN	2002	
▪ Dr Caroline VIDAL N° 18049	Clinique vétérinaire de la Brévenne Les Ragots 69210 SAIN BEL Tél / fax : 04.74.01.08.11	1996	

▪ Dr Frédéric BERGET N° 15363	Clinique vétérinaire 93 bis R.N. 6 69720 St BONNET DE MURE Tél : 04.72.09.14.51	2002	
▪ Dr Roxane LEFORT N° 24189	Clinique vétérinaire 93 bis R.N. 6 69720 St BONNET DE MURE Tél : 04.72.09.14.51	2011	
	Clinique vétérinaire Croix Pivort 14 chemin de la croix Pivort 69110 Ste FOY LES LYON Tél : 04,78,42,91,73		
▪ Dr Nicolas NOEL N° 16638	Clinique vétérinaire de Rocheardon 89 route de St Cyr 69370 St DIDIER AU MONT D'OR Tél : 04.78.47.26.53	2001	
▪ Dr Reynald PELARDY N° 5922	Clinique vétérinaire de Rocheardon 89 Route de St Cyr 69370 St DIDIER AU MT D'OR Tél : 04.78.47.26.53	1985	
▪ Dr EDET Julien N° 20999	Clinique vétérinaire des pierres dorées 14 avenue Pasteur 69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR	2006	
▪ Dr DONAT Ségolène N°22104	Clinique vétérinaires 6 rue Marcel Achart 69110 St FOY LES LYON		
▪ Dr VILLENEUVE Virginie N° 15969	Cabinet vétérinaire Clémenceau 70 avenue Clémenceau 69230 SAINT GENIS LAVAL	1999	Diplôme de psychiatrie vétérinaire
▪ Dr VANPEPERSTRAETE William N° 20189	Clinique vétérinaire Place du Plâtre 69930 SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	2005	
▪ Dr VIEUX ROCHAT Emmanuelle N° 21141	Clinique vétérinaire Place du Plâtre 69930 SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	2006	
▪ Dr Céline CHAPELON- ROBERT N° 15234	Cabinet vétérinaire 1 Place Charles de Gaulle 69780 St PIERRE DE CHANDIEU Tél : 04.72.09.63.17	2001	
▪ Dr Séverine RAVANAT- BERGAMO N° 18711	Clinique vétérinaire des Abergeries 6 Rue Lafayette 69800 St PRIEST Tél : 04.78.20.21.28 Fax : 04.78.20.21.34	2003	
▪ Dr LEMARIE Florence N° 26844	Clinique vétérinaire Vetetal 64 route départementale 386 69560 SAINT ROMAIN EN GAL	2014	
▪ Dr Lahoucine LOUALI N° 5894	Cabinet vétérinaire 27 Rue P.C. Anier 69590 St SYMPHORIEN/COISE Tél / fax : 04.78.44.33.66	1975	
▪ Dr Christian PERROTIN N° 5927	Clinique vétérinaire de l'Ouest 3 Avenue du Général Brosset 69160 TASSIN LA DEMI LUNE Tél : 04.78.34.85.85 Fax : 04.78.34.41.07	1975	
▪ Dr Patrick CHAMBION N° 5775	Clinique vétérinaire du Saut de Mouton	1976	

	11 Impasse Route de Paris 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE Tél : 04.78.34.56.36 Fax : 04.78.34.68.88		
▪ Dr Alexandre ROBIN N° 22965	Cabinet vétérinaire de la Bulle d'Eau 1 Place du 8 Mai 1945 69670 VAUGNERAY Tél : 04.78.45.96.27	2009	
▪ Dr Olivier MATTEI N° 14444	Clinique vétérinaire 336 Rue de la Fée des Eaux 69390 VERNAISON Tél : 04.78.46.38.89	1991	
▪ Dr Jean-Pierre BERGER N° 9529	Clinique vétérinaire des Arcades 544 Boulevard Louis Blanc 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE Tél : 04.74.60.04.29 Fax : 04.74.60.39.75	1988	
▪ Dr Gilles PERNOUD N° 10302	Clinique vétérinaire du Centre 29 Rue Gagnepain 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE Tél : 04.74.60.38.78 Fax : 04.74.62.32.08	1988	
▪ Dr Alexandra CHAMBON- ROUSSEAU N° 18719	Clinique vétérinaire des Gratte-Ciel 135 Cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE Tél : 04.78.84.46.70 Fax : 04.78.84.20.42	2003	
▪ Dr Stéphane DUNOGUIEZ N° 11608	Clinique vétérinaire des Gratte-Ciel 135 Cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE Tél : 04.78.84.46.70 Fax : 04.78.84.20.42	1992	
▪ Dr Muriel MAUBANT N° 10001	Clinique vétérinaire des Gratte-Ciel 135 Cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE Tél : 04.78.84.46.70 Fax : 04.78.84.20.42	1988	

Vu pour être annexé à l'arrêté de ce jour.

Fait à Lyon, le
Le Préfet,

69_Präf_Präfecture du Rhône

69-2017-03-15-001

Arrêté portant habilitation dans le domaine funéraire

Direction de la sécurité et de la protection civile

	POSTE	FONCTIONS/ATTRIBUTIONS
M. Stéphane BEROUD	6044	Directeur
Mme Anne Marie MAIMONE	6046 6759	Secrétariat CEO gestion crise

- Télécopie : 04.72.61.67.57

Bureau des Polices Administratives

- Télécopie : 04.72.61.63.72

Mme Evelyne ROUX-D'ORAZIO	6221	139	Chef de bureau
M. Cyril GIBERT	6222	56	Adjoint au chef de bureau

MISSION REGLEMENTATION A CARACTERE SECURITAIRE

M. Cyril GIBERT	6222	56	Jeux casinos – pouvoirs de police des maires - chiens dangereux - jury d'assises Contentieux – agrément commissaires courses.
Mme Pascale HENNY	6198	57 B	débits de boissons (dérogations horaires - fermeture administrative - transferts) - défilés festifs – manifestation de contestation - lâchers de ballons – transports de corps à l'étranger – dérogation aux délais d'inhumation – habilitation des entreprises privées de pompes funèbres - manifestations publiques de boxe - Visite à détenus- Infractions de travail illégal
Mme Faustine GIGNAC	6811	57B	Travail dissimulé ; visite à détenus
Mme Brigitte ORIOTTI	6809	56 bis	agrément caisse MSA. Autorisation de port d'armes des agents SNCF et des convoyeurs Garde particuliers, manifestations publiques de boxe - agrément pôle emploi, agrément caisse des congés payés, agrément Garde particuliers, ball trap,

DIA – annuaire – mise à jour septembre 2016

Mme Florence GANGER	6519	56B	Autorisation d'acquisition et de Détention d'armes et port d'armes de catégorie C et D Carte européenne d'arme à feu, catégorie C, D Duplicata de permis de chasse –C ; E
Mme Caroline DAVERAT	4150	58	Vidéo protection
Mme Jalila BAYOUR	6816	57 A	Domiciliation d'entreprises - revendeurs d'objets mobiliers – Police municipale
Mme Nicole LAFARGE MARQUIER	6170	134	Expulsions locatives
Mme Anne-Elise ROUMIEUX	4154		
Mme Evelyne KARADAYI	6814	57 A	Autorisations d'acquisition et de détention d'armes catégorie B et ports d'armes – armuriers – Clubs de tir
Mme Véronique MONTABONE			
M. Stéphane PROVOST			
<u>ASSOCIATIONS</u>	59		
<u>DEFENSEUR DES DROITS</u>	59		
<u>MISSION REGLEMENTATION</u>			
<u>ROUTIERE</u>			
M. Christophe CROCHU	6553	138	Responsable
Mme Josiane MASSON	6227	137	Gestion des taxis
Mme Dominique DURGUEIL	6012	137	Gestion des taxis
Mme Sylvie TROMBETTA	6780	136	Organisation examen BEPECASER Délivrance autorisation d'enseigner
Mme Pascale COUNIL	6231	136	Agrément auto-écoles et centres de sensibilisation à la sécurité routière (CSSR)
M. Marc SOGNO	6214	135	Réglementation- circulation routière - épreuves sportives- manifestations aériennes et nautiques- fourrières

**Service interministériel de défense et de la protection civile
(S.I.D.P.C.) - Télécopie : 04.72.61.67.57**

	POSTE	FONCTIONS/ATTRIBUTIONS
M. Christian JEHL	6035	Chef de service Défense civile –
Mme Méry-Pierre LEROY	6037	Plans d'intervention– Secteurs et activités d'importance vitale –Habitations confidentiel défense– sirènes PPI – Alertes RNA
Mme Khadidja MANSOURI	6760	Risques sanitaires - Plans d'intervention – Alertes RNA et SAIP
Mme Annie RAGOT	60 41	Chef du bureau planification
Mme Sabine COLIBET	42 95	Plan ORSEC – procédures d'alerte POI – PPI – ICPE
M. André LOPEZ	6043	Outils de gestion de crise – Plan ORSEC Correspondant informatique – ICPE
Mme Chantal LIEVRE	6036	Chef du bureau prévention Sécurité des tunnels
M. Alain LOP	60 42	Commission sécurité incendie et réglementation ERP-IGH Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité
Mme Suzanne ALBERNI	60 33	Commissions de sécurité (grands rassemblements, campings à risques, sécurité publique) Suivi des avis défavorables des ERP Opérations de démolition avec usage d'explosifs
M. Patrick PAYET	60 45	Information préventive : suivi des campagnes de sensibilisation du public Dossier départemental des risques majeurs Validations des qualifications d'artificiers Déclarations des feux d'artifice
M. Sacha NOCENT	67 68	Plans communaux de sauvegarde ; document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) Dossier départemental des risques majeurs Exercices de sécurité civile
Mme Noëlle GREGO	67 65	Associations de secourisme et examens de secourisme Brevet nationale de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) Demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle Autorisations de demandes d'acquisition, de transport et d'usage d'explosifs Déclaration de feux d'artifice



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Bureau de la sécurité routière – BUREAU 52 à 55

RDC - Entrée C3

04.72.61.....

Mme Françoise MOLLARET Coordinatrice Sécurité Routière Chef de bureau Sécurité Routière	6268	Élaboration et mise en œuvre du DGO et PDASR. Développement des partenariats. Plan de communication, relations presse. Gestion administrative et financière du Bureau Sécurité Routière. Club Entreprises.
Hervé KERN Coordinateur Adjoint	6651	Mise en œuvre du PDASR - Gestion du réseau des I.D.S.R., du programme label vie , du centre de ressources et de la programmation des actions (AGIR)- Statistiques accidentologie routière- Mise à jour du site Internet - compte twitter Formations addictions
Mme Carole ZMYSLONY	6269	Gestion financière des crédits- Renseignements Sécurité routière – formation des policiers municipaux -dossiers divers (création d'outils, dossier Senior...) e- revue
M. Romuald CANCELIER (jeudi)	6711	Chargé de mission deux-roues motorisés - Site Réso moto- organisation des journées moto
M. Jean-Dominique SOTTET Commandant de police réserviste	4160	Plan départemental des contrôles routiers. Réglementation : code de la route, radars Relations avec les gestionnaires de voirie et les particuliers.- PVe

Contact : pref-securite-routiere@rhone.gouv.fr

Internet : <http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Transport-deplacements-et-securite-routiere/Securite-routiere>



@rouleplussur69

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2017-03-15-003

Arrêté portant habilitation dans le domaine funéraire

Préfecture

Lyon, le 15 mars 2017

Direction de la Sécurité et de la
Protection Civile

Bureau des polices administratives

Affaire suivie par : Pascale Henny
Tél. : 04.72.61.61 98
Télécopie : 04.72.61.63 72
Courriel : pascale.henny@rhone.gouv.fr

ARRETE
portant habilitation dans le domaine funéraire
LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES
PREFET DU RHONE

VU l'article L 2223-23 du code général des collectivités territoriales;

VU la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 relative à la législation dans le domaine funéraire;

VU l'article R2223-23-5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande formulée par Monsieur Olivier Degors représentant les Pompes Funèbres Saint-Luc pour l'établissement sis à Lyon 7ème, 1 avenue Berthelot ;
SUR proposition de Monsieur le directeur de la sécurité et de la protection civile;

A R R E T E

Article 1er : L'établissement dénommé « Pompes Funèbres Saint-Luc » pour l'établissement sis à Lyon 7ème, 1 avenue Berthelot, dont le responsable est Monsieur Olivier-Benoît Degors est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- organisation des obsèques,
- transport de corps avant et après mise en bière,
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- soins de conservation
- opération d'inhumation,
- opération d'exhumation,
- opération de crémation.

Article 2 : La durée de la présente habilitation, délivrée sous le n° 17 69 324 est fixée à un an.

Article 3: L'arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Lyon, le 15 mars 2017

pour le Préfet,

le directeur de la sécurité et de la protection civile

Préfecture du Rhône - 69419 Lyon Cedex 03 (standard téléphonique : 04.72.61.60.60)

Accueil physique du public : 18 rue de Bonnel – 69003 Lyon (entre 9h et 12h)

Pour connaître les horaires d'ouverture et les modalités d'accueil : internet www.rhone.gouv.fr ou tél : 04.72.61.61.61 (serveur vocal interactif)

Pour connaître nos horaires d'ouverture et les modalités d'accueil : internet www.rhone.gouv.fr ou tél : 0821 803 069 (0,12€/min)

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2017-03-15-004

Arrêté portant habilitation dans le domaine funéraire

Lyon , le 15 mars 2017

Préfecture

Direction de la Sécurité et de la
Protection Civile

Bureau des polices administratives

ARRETE
portant habilitation dans le domaine funéraire
LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES
PREFET DU RHONE

VU l'article L 2223-23 du code général des collectivités territoriales;

VU la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 relative à la législation dans le domaine funéraire;

VU l'article R2223-23-5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande formulée par Monsieur Olivier Degors représentant les Pompes Funèbres du Point du Jour pour l'établissement sis à Lyon 5ème, 49 avenue du Point du Jour ;

SUR proposition de Monsieur le directeur de la sécurité et de la protection civile;

A R R E T E

Article 1er : L'établissement dénommé « Pompes Funèbres du Point du Jour » pour l'établissement sis à Lyon 5ème, 49 avenue du Point du Jour, dont le responsable est Monsieur Olivier-Benoît Degors est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- organisation des obsèques,
- transport de corps avant et après mise en bière,
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- soins de conservation
- opération d'inhumation,
- opération d'exhumation,
- opération de crémation.

Article 2 : La durée de la présente habilitation, délivrée sous le n° 17 69 323 est fixée à un an.

Article 3: L'arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Lyon, le 15 mars 2017

pour le Préfet,

le directeur de la sécurité et de la protection civile,

Préfecture du Rhône - 69419 Lyon Cedex 03 (standard téléphonique : 04.72.61.60.60)

Accueil physique du public : 18 rue de Bonnel – 69003 Lyon (entre 9h et 12h)

Pour connaître les horaires d'ouverture et les modalités d'accueil : internet www.rhone.gouv.fr ou tél : 04.72.61.61.61 (serveur vocal interactif)

Pour connaître nos horaires d'ouverture et les modalités d'accueil : internet www.rhone.gouv.fr ou tél : 0821 803 069 (0,12€/min)

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2017-03-15-002

Arrêté préfectoral portant habilitation dans le domaine
funéraire

Préfecture

Lyon, le 15 mars 2017

Direction de la Sécurité et de la
Protection Civile

Bureau des polices administratives

Affaire suivie par : Pascale Henny
Tél. : 04.72.61.61 98
Télécopie : 04.72.61.63 72
Courriel : pascale.henny@rhone.gouv.fr

ARRETE
portant habilitation dans le domaine funéraire
LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES
PREFET DU RHONE

VU l'article L 2223-23 du code général des collectivités territoriales;

VU la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 relative à la législation dans le domaine funéraire;

VU l'article R2223-23-5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande formulée par Monsieur Olivier Degors représentant les Pompes Funèbres de Saint-Romain pour l'établissement sis à Saint-Romain de Popey, 711 route des Soeurs ;
SUR proposition de Monsieur le directeur de la sécurité et de la protection civile;

A R R E T E

Article 1er : L'établissement dénommé « Pompes Funèbres de Saint-Romain » pour l'établissement sis à Saint-Romain de Popey, 711 route des Soeurs, dont le responsable est Monsieur Olivier-Benoît Degors est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- organisation des obsèques,
- transport de corps avant et après mise en bière,
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- soins de conservation
- opération d'inhumation,
- opération d'exhumation,
- opération de crémation.

Article 2 : La durée de la présente habilitation, délivrée sous le n° 17-69-02-0072 est fixée à six ans.

Article 3: L'arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Lyon, le 15 mars 2017

pour le Préfet,

le directeur de la sécurité et de la protection civile

Préfecture du Rhône - 69419 Lyon Cedex 03 (standard téléphonique : 04.72.61.60.60)

Accueil physique du public : 18 rue de Bonnel – 69003 Lyon (entre 9h et 12h)

Pour connaître les horaires d'ouverture et les modalités d'accueil : internet www.rhone.gouv.fr ou tél : 04.72.61.61.61 (serveur vocal interactif)

Pour connaître nos horaires d'ouverture et les modalités d'accueil : internet www.rhone.gouv.fr ou tél : 0821 803 069 (0,12€/min)

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2017-03-15-005

Arrêté préfectoral portant habilitation funéraire

Préfecture

Lyon, le

Direction de la Sécurité et de la
Protection Civile

Bureau des polices administratives

ARRETE
portant habilitation dans le domaine funéraire
LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES
PREFET DU RHONE

VU l'article L 2223-23 du code général des collectivités territoriales;

VU la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 relative à la législation dans le domaine funéraire;

VU l'article R2223-23-5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande formulée par Monsieur Olivier Degors représentant les Pompes Funèbres Lyon- Confluence pour l'établissement sis à Lyon 7ème, 31 quai Claude Bernard ;

SUR proposition de Monsieur le directeur de la sécurité et de la protection civile;

ARRETE

Article 1er : L'établissement dénommé « Pompes Funèbres Lyon-Confluence » pour l'établissement sis à Lyon 7ème, 31 quai Claude Bernard; dont le responsable est Monsieur Olivier-Benoît Degors est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- organisation des obsèques,
- transport de corps avant et après mise en bière,
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- soins de conservation
- opération d'inhumation,
- opération d'exhumation,
- opération de crémation.

Article 2 : La durée de la présente habilitation, délivrée sous le n° 17 69 297 est fixée à un an.

Article 3: L'arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Lyon, le 15 mars 2017

pour le Préfet,

le directeur de la sécurité et de la protection civile

Préfecture du Rhône - 69419 Lyon Cedex 03 (standard téléphonique : 04.72.61.60.60)

Accueil physique du public : 18 rue de Bonnel – 69003 Lyon (entre 9h et 12h)

Pour connaître les horaires d'ouverture et les modalités d'accueil : internet www.rhone.gouv.fr ou tél : 04.72.61.61.61 (serveur vocal interactif)

Pour connaître nos horaires d'ouverture et les modalités d'accueil : internet www.rhone.gouv.fr ou tél : 0821 803 069 (0,12€/min)

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2017-03-14-002

Arrêté relatif à l'institution de la commission locale de
contrôle dans le cadre de l'élection présidentielle des 23
avril et 7 mai 2017

Institution de la commission locale de contrôle - Présidentielle 2017



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des institutions locales

Affaire suivie par : Agnès RAICHL
Tél. : 04 72 61 61 00
Courriel : agnes.raichl@rhone.gouv.fr

ARRETE n° 69-2017-03-14

relatif à l'institution de la commission locale de contrôle dans le cadre de l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai 2017

**Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
préfet du Rhône
Officier de la légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du mérite**

VU le décret n° 2001-213 du 8 mars 2001 modifié, notamment l'article 19 ;

VU les dispositions du code électoral et notamment les articles R.32 à R.34 ;

VU le décret n° 2017-223 du 24 février 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection du président de la République ;

VU les désignations faites par le premier président de la Cour d'Appel de Lyon et par le directeur départemental de La Poste du Rhône ;

SUR la proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances,

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est institué, dans le département du Rhône, à l'occasion de l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai 2017, une commission locale de contrôle, ainsi composée :

Président :

- M. Thierry POLLE, président du Tribunal de grande instance de Lyon.

Suppléante :

- Mme Marie-Christine SORLIN, première vice-présidente au Tribunal de grande instance de Lyon.

.../...

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

Membres :

- Mme Sarah GUILLON, directrice des affaires juridiques et de l'administration locale à la préfecture du Rhône,

- M. Robert BLANCHARD, coordonnateur Logistique, représentant le directeur départemental de La Poste.

Membre suppléant:

- M. Michel CROZE, responsable Pôle Courrier, représentant le directeur départemental de La Poste.

Secrétaire :

- Mme Maud BESSON, chef du bureau des institutions locales à la préfecture du Rhône.

Article 2 : La commission siègera à la Préfecture du Rhône, 18 rue de Bonnel 69003 Lyon.

Article 3 : Le préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances et le président de la commission locale de contrôle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée à chacun des membres.

Fait à Lyon, le 14 mars 2017

Le préfet,
Secrétaire général,
Préfet délégué pour l'égalité des chances
Signé : Xavier INGLEBERT

84_DRDDI_Direction régionale des douanes et droits
indirects de Lyon

69-2017-03-07-005

décision de fermeture définitive d'un débit de tabac
ordinaire permanent sur la commune de Caluire et Cuire

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE LYON
DÉCISION DE FERMETURE D'UN DÉBIT DE TABAC ORDINAIRE PERMANENT
SIS à CALUIRE ET CUIRE

Le directeur régional des douanes et droits indirects de Lyon,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 568 ;

Vu le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010, et notamment ses articles 2 et 37 ;

DÉCIDE :

Article 1 : La fermeture définitive du débit de tabac ordinaire permanent situé 24 grande rue Saint-Clair 69300 CALUIRE-ET-CUIRE consécutive à la résiliation du contrat de gérance du débit applicable à compter du premier mars deux mille dix-sept.

Fait à Lyon, le 07 mars 2017

Le directeur régional,

Pascal REGARD

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois qui suivent la date de publication de la décision.
